

Container Label

GROUPE

30

INSECTICIDE

Cimegra^{MD}

Insecticide

Pour utilisation dans le maïs (de grande culture, à éclater, sucré et de semences) et la pomme de terre

Suspension Concentrée

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Broflanilide 100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,040 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 33666

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario L5R 4H1
1-877-371-2273

CIMEGRA est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traité selon les symptômes.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.
3. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer vos vêtements de travail et prendre un bain ou une douche après avoir manipuler ou pulvériser le produit. Laver les vêtements de protection avant de les reporter.
4. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
5. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les abeilles. Cependant, ce produit n'est pas systémique et lorsqu'utiliser selon le mode d'emploi sur cette étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimales.

Toxique pour les organismes aquatiques.

S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète de MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

ENTREPOSAGE

1. Protéger du gel; cependant, dans le cas où le produit a gelé, permettre au produit de dégeler à la température de la pièce pendant 24 heures et bien agiter avant l'emploi.
2. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture de consommation humaine ou animale.
3. Entreposer le contenant original fermé hermétiquement dans un endroit barré sous clef, frais, sec, bien aéré et sans drain de vidange au plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE

30

INSECTICIDE

Cimegra^{MD}

Insecticide

Pour utilisation dans le maïs (de grande culture, à éclater, sucré et de semences) et la pomme de terre

Suspension Concentrée

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Broflanilide 100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,040 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 33666

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario L5R 4H1
1-877-371-2273

CIMEGRA est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traité selon les symptômes.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.
3. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer vos vêtements de travail et prendre un bain ou une douche après avoir manipuler ou pulvériser le produit. Laver les vêtements de protection avant de les reporter.
4. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
5. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les abeilles. Cependant, ce produit n'est pas systémique et lorsqu'utiliser selon le mode d'emploi sur cette étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimales.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Protéger du gel; cependant, dans le cas où le produit a gelé, permettre au produit de dégeler à la température de la pièce pendant 24 heures et bien agiter avant l'emploi.
2. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture de consommation humaine ou animale.
3. Entreposer le contenant original fermé hermétiquement dans un endroit barré sous clef, frais, sec, bien aéré et sans drain de vidange au plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cimegra est un insecticide offert en suspension concentrée (SC) qui peut être appliquée dans le sillon ou en bande (consulter les directives d'Application selon la culture) afin de supprimer certains insectes broyeurs nuisibles dans le sol. Broflanilide, est la matière active retrouvée dans **Cimegra** et fait partie du Groupe 30 des insecticides.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Afin que l'insecticide **Cimegra** puisse être plus efficace, appliquer dans le sillon ou en bande au moment du semis. Appliquer sous forme de concentré dilué dans un volume d'eau suffisant pour obtenir un bon recouvrement du sillon de semis. **NE PAS** appliquer **Cimegra** à la surface du sol.

Les applications dans le sillon ou en bande doivent être effectuées en utilisant un équipement d'application correctement ajusté tel que mentionné dans les Tableaux d'application selon la culture (Tableau 1 et 2). **Cimegra** nécessite un bon recouvrement de la semence/planton et la dose de produit utilisée par 100 m varie en fonction de l'espacement entre les rangs. **Ne pas dépasser la dose de 250 mL/ha (25 g m.a./ha)**. Les applications effectuées avec un moins bon recouvrement peuvent être moins efficace.

Tolérance de la plante

Ce produit a été évalué sur plusieurs variétés sans phytotoxicité observée aux doses sur l'étiquette; par contre, l'insecticide **Cimegra** n'a pas été testé sur toutes les variétés et cultivars ou sous tous les climats ou conditions de sol. En raison du grand nombre d'espèces de plantes et les variétés ou cultivars qui leurs sont associés et compte tenu des conditions de croissance variables, il est impossible de tester chaque plante quant à sa tolérance au produit.

Tableaux d'application selon la culture

Table 1 : Directives d'application de l'insecticide Cimegra dans la pomme de terre

| | |
|--|---|
| <p>Pomme de terre Pomme de terre (<i>Solanum tuberosum</i>)</p> | |
| <p>Directives pour une utilisation dans le sillon pour supprimer le ver fil de fer¹ chez la pomme de terre Utiliser 250 mL/ha d'insecticide Cimegra dans le sillon pour éliminer le ver fil de fer chez la pomme de terre. Appliquer à la plantation dans une solution diluée dans l'eau. Appliquer la pulvérisation dans le sillon pour couvrir uniformément les plantons et le sol autour. Le patron de pulvérisation devrait être une bande de 10 à 20 cm (4 à 8 pouces) qui est appliquée sur le sillon ouvert de plantons avant qu'il soit recouvert de sol.</p> <p>Diluer le produit insecticide Cimegra dans un minimum de 50 L d'eau par hectare et appliquer la bouillie diluée dans le sillon. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer un recouvrement complet des plantons et du sillon de semis autour.</p> <p>NE PAS appliquer l'insecticide Cimegra à la surface du sol sur un sillon refermé.</p> | |
| <p>Dose de Produit (mL/ha)</p> | <p>Dose de produit pour un espacement entre les-rangs de 90 cm (36")* (mL Cimegra par 100 mètres de rang)</p> |
| <p>250</p> | <p>2,3</p> |
| <p>*Pour un espacement d'entre-rang différent, ajuster la dose de produit en utilisant l'équation suivante : (entre-rang (cm) / 90) x 2,3 mL = mL par 100 mètres de rang.</p> <p>Par exemple, pour un espacement d'entre-rang de 81 cm (32"), la formule serait : (81/90) x 2,3 mL = 2,07 mL d'insecticide Cimegra dans un volume d'eau suffisant pour traiter 100 mètres de rang.</p> <p>Ne pas dépasser 250 mL/ha (25 g m.a./ha).</p> | |
| <p>¹ Ravageurs éliminés : Vers de fil de fer, tels que <i>Agriotes obscurus</i>, <i>Agriotes sputator</i>, <i>Conderus</i> sp., <i>Hypnoides bicolor</i>, <i>Limonius californicus</i>, <i>Limonius infuscatus</i>, <i>Melanotus cribulosus</i>, <i>Melanotus</i> sp. et <i>Selatosomus destructor</i></p> | |

Table 2 : Directives d'application de l'insecticide Cimegra chez le maïs

| |
|--|
| <p>Maïs (Tous les types)</p> |
| <p>Directives pour l'utilisation dans le sillon¹ pour éliminer le ver de fil de fer et la chrysomèle des racines chez le maïs Utiliser 250 mL/ha d'insecticide Cimegra dans le sillon pour éliminer le ver de fil de fer et la chrysomèle des racines (<i>Diabrotica virgifera virgifera</i> et <i>Diabrotica barberi</i>) chez le maïs. Appliquer dans le sillon ou en bande en respectant un patron de pulvérisation dirigée pour obtenir un recouvrement uniforme de la semence et du sol autour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le sillon – Appliquer avec l'aide de buses de pulvérisation ou microtubes directement dans le sillon de semis, entre les ouvre-sillon et les roues plumbeuses du semoir. • En bande – Appliquer sur une bande de 10 à 20 cm (4 à 8 pouces) qui est appliquée sur le sillon ouvert de semis entre les ouvre-sillon et les roues plumbeuses du semoir. NE PAS appliquer en bande sur le dessus d'un sillon fermé. |

Diluer le produit insecticide **Cimegra** dans un minimum de 50 L d'eau par hectare et appliquer la bouillie diluée dans le sillon ou en bande. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer un recouvrement complet des semences et de la terre autour du sillon.

| Dose de produit (mL/ha) | Dose de produit pour un espacement entre les-rangs de 76 cm (30")* |
|-------------------------|--|
|-------------------------|--|

| | |
|-----|-----|
| 250 | 1,9 |
|-----|-----|

*Pour un espacement d'entre-rang différent, ajuster la dose de produit en utilisant l'équation suivante : $(\text{entre-rang (cm)} / 76) \times 1,9 \text{ mL} = \text{mL par 100 mètres de rang}$.

Par exemple, pour un espacement d'entre-rang de 53 cm (21"), la formule serait : $(53/76) \times 1,9 \text{ mL} = 1,3 \text{ mL}$ d'insecticide **Cimegra** dans un volume d'eau suffisant pour traiter 100 mètres de rang.

Ne pas dépasser 250 mL/ha (25 g m.a./ha).

¹ **Ravageurs éliminés** : Vers de fil de fer, tels que *Agriotes obscurus*, *Agriotes sputator*, *Conderus* sp., *Hypnoides bicolor*, *Limonius californicus*, *Limonius infuscatus*, *Melanotus cribulosus*, *Melatonus* sp. et *Selatosomus destructor*, et la chrysomèle des racines chez le maïs

Cultures en rotation

Une replantation immédiate est permise pour toutes les cultures indiquées sur l'étiquette. Un délai avant la plantation de 30 jours est requis pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur cette étiquette.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **Cimegra** insecticide contient du insecticide appartenant au groupe 30. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au **Cimegra** et d'autres insecticides du groupe 30. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux d'insecticides :

- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'usage. Respecter les recommandations de nettoyage spécifiées sur l'étiquette du produit qui a été utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Bien brasser/agiter le contenant avant l'emploi.
4. Ajouter la quantité requise de **Cimegra** au mélange en réservoir.
5. Poursuivre l'agitation lors du remplissage du restant du pulvérisateur.
6. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur après l'usage.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.